



Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Bourg-en-Bresse, le 1^{er} août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution atmosphérique à l’ozone sur le bassin Lémanique

Mardi 31 juillet, les concentrations d’ozone ont été élevées sur la majorité du territoire rhônalpin et le seuil d’information a été franchi sur le bassin grenoblois.

Mercredi 1 août, la qualité de l’air devrait peu évoluer et être globalement médiocre à mauvaise sur la moitié Est de la région.

Jeudi 2 août, les conditions sont propices à une dégradation de la qualité de l’air, en raison notamment du renforcement de l’ensoleillement.

Par conséquent la vigilance orange est activée sur le bassin grenoblois en raison d’un risque de dépassement mercredi et jeudi, des vigilances de niveau jaune sont maintenues et activées sur d’autres zones.

Vendredi 3 août, l’évolution de la situation est propice à une très nette dégradation de la qualité de l’air.

Activation de la procédure préfectorale

Le bassin Lémanique des départements de l’Ain et de la Haute-Savoie sont placés en situation d’information-recommandation. Il s’agit d’un épisode de type estival. Cette procédure ne prévoit pas de mesures prescriptives, mais des recommandations sanitaires et comportementales et fait appel au sens civique de chacun.

Recommandations sanitaires

Population générale

Il n’est pas nécessaire de modifier vos activités,
Continuez d’aérer votre domicile.

Personnes sensibles et vulnérables

Limitez vos activités physiques intenses,
Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,
Éloignez vos enfants de la pollution automobile,
Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Recommandations comportementales à l’ensemble de la population pour réduire les émissions de polluants

Particuliers

Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes.

Professionnels

Reportez l’écobuage et toutes opérations de brûlage à l’air libre,
Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques,
Réduisez l’activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l’arrosage,
Réduisez l’utilisation des groupes électrogènes.

45, avenue Alsace-Lorraine – CS 80400 - 01012 - BOURG-EN-BRESSE Cedex - Téléphone : 04.74.32.30.00 - Télécopie : 04.74.23.26.56



Autres recommandations comportementales

- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, évitez d'utiliser des outils non-électriques (notamment tondeuses, taille-haie), ainsi que des solvants organiques (white-spirit, peintures, vernis décoratifs, produits de retouche automobile),
- Utilisez les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluant : transports en commun, co-voiturage,
- Abstenez-vous de circuler avec un véhicule dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 (hormis les véhicules d'intérêt général),
- Évitez la conduite agressive, entretenez régulièrement votre véhicule,
- Abaissez la vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 80 km/h.

Pour plus de détails concernant la qualité de l'air sur <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

Liste des communes du bassin lémanique :

ALLINGES	CHEVRY	JUVIGNY	PLAGNE
AMBILLY	CHEZERY-FORENS	LELEX	POUGNY
ANNEMASSE	COLLONGES	LHOPITAL	PRESILLY
ANTHY-SUR-LEMAN	COLLONGES-SOUS-SALEVE	LOISIN	PREVESSIN-MOENS
ARBUSIGNY	CONFORT	LUCINGES	SAINTE-JULIEN-EN-GENEVOIS
ARCHAMPS	CRANVES-SALES	LULLY	SAUVERNY
ARMOY	CROZET	LYAUD	SAVIGNY
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	DINGY-EN-VUACHE	MACHILLY	SCIENTRIER
BALLAISON	DIVONNE-LES-BAINS	MARGENCEL	SCIEZ
BEAUMONT	DOUVAINE	MASSONGY	SEGNY
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	DRAILLANT	MESSERY	SERGY
BILLIAT	ECHENEVEX	MIJOUX	SURJOUX
BONNE	ETREMBIERES	MONNETIER-MORNEX	THOIRY
BONS-EN-CHABLAIS	EXCENEVEX	MONTANGES	THONON-LES-BAINS
BOSSEY	FARGES	NANGY	VALLEIRY
BRENTONNE	FEIGERES	NERNIER	VEIGY-FONCENEX
CERVENES	FERNEY-VOLTAIRE	NEYDENS	VERS
CESSY	FESSY	ORCIER	VERSONNEX
CHALLEX	GAILLARD	ORNEX	VESANCY
CHAMPFROMIER	GEX	PERON	VETRAZ-MONTHOUX
CHANAY	GIRON	REIGNIER	VILLE-LA-GRAND
CHATILLON-EN-MICHAILLE	GRILLY	SAINT-CERGUES	VILLES
CHENEX	LA MURAZ	SAINT-GENIS-POUILLY	VIRY
CHENS-SUR-LEMAN	LANCRANS	SAINT-GERMAIN-DEJOUX	VULBENS
CHEVRIER	LEAZ	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	YVOIRE
	INJOUX-GENISSIAT	PERRIGNIER	
	JONZIER-EPAGNY	PERS-JUSSY	



pref-communication@ain.gouv.fr

Marie CHAPARD04 74 32 78 33
Claire DECRAUX04 74 32 78 66
Rosalie FEURTET04 74 32 59 44